

**ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS**

RÉSOLUTION 2010-7-AG-R-102

***Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)***

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2010-7-AG) tenue à l'Université le **16 juin 2010**.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur *honoris causa*;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU la résolution 2010-8-CEX-R-42 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 26 mai 2010, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à monsieur Gilles Julien;

VU la résolution 2010-CA546-22-R-5766 du Conseil d'administration de l'UQTR, en date du 14 juin 2010, recommandant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à monsieur Gilles Julien;

Sur la proposition de M. Jean-Pierre Hotte,  
appuyée par M. Jean-Pierre Clermont,

**IL EST RÉSOLU :**

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Gilles Julien, pour :

- 1) l'impact exceptionnel de ses réalisations par un parcours professionnel remarquable en médecine pédiatrique;
- 2) la valeur exemplaire de son cheminement par son engagement communautaire et social auprès des enfants et leurs familles issus des milieux les plus vulnérables;
- 3) sa contribution remarquable au progrès de la société québécoise de par son rayonnement dont les retombées ont favorisé l'émergence de services de pédiatrie sociale, notamment dans la région trifluvienne;
- 4) la notoriété de ses réalisations par une reconnaissance nationale et internationale qui lui est accordée par divers organismes.

**ADOPTÉE**

Le secrétaire général,



André G. Roy